



## Journées conseil REACH 2018 Grande Arche de la défense 4 et 5 septembre 2017



Le Ministère de la transition écologique et solidaire (DGPR) en collaboration avec l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) et l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) vous invite à participer à un événement gratuit en français sur deux jours pour expliquer pas à pas la **procédure d'enregistrement** sous REACH :

**les 4 et 5 septembre prochain,  
au Ministère de la transition écologique et solidaire,  
La Grande Arche - Paroi Sud - 92055 La Défense Cedex**

*Au programme durant ces 2 journées*

- Description des sept étapes de réalisation d'un dossier d'enregistrement présentées par des experts de l'ECHA ainsi que de l'INERIS et illustrées par l'expérience de professionnels.
  - Entretiens individuels sur réservation avec les intervenants (places limitées).
- Vous pouvez consulter le programme détaillé [ici](#).

*A noter :* pour les professionnels qui ne pourront pas faire le déplacement, il vous sera possible de suivre la conférence et de poser des questions aux experts **en ligne et en direct**. Plus de renseignements prochainement disponibles [notre site](#).

*Comment participer*

**L'inscription est obligatoire et ouverte jusqu'au 15 août.** Pour vous inscrire à l'événement, il vous suffit de remplir [le formulaire d'inscription en ligne](#).

A noter : l'événement s'adresse en priorité aux entreprises souhaitant recevoir une formation détaillée étape par étape pour réussir au mieux leur enregistrement de substances chimiques auprès de l'ECHA : importateurs et fabricants de substances, mais aussi représentants exclusifs d'un fabricant non établi dans l'Espace Économique Européen. Attention : les places pour assister à l'événement sont limitées.

*Pour plus d'informations*

- \* sur l'événement, vous pouvez contacter le ministère par [le formulaire de saisie en ligne](#), en sélectionnant "Risques - REACH 2018" dans la liste déroulante des thèmes.
- \* sur REACH et l'échéance de 2018 : Sur [notre site](#) internet ou celui du [ministère](#).

<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

**N° Indigo 0 820 20 18 16**

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci. Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)

